
REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES

RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

AOÛT 2024

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I. ACTIVITES PRINCIPALES.....	4
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	4
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	6
II. ACTIVITES DE COOPERATION.....	7
<i>II.1 Coopération internationale.....</i>	7
<i>II.2 Coopération régionale.....</i>	7
<i>II.3 Coopération nationale.....</i>	8
III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	9
<i>III.1 Renforcement des capacités des autres acteurs.....</i>	9
CONCLUSION.....	10
ANNEXES.....	11

INTRODUCTION

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de ce trimestre, la CENTIF a reçu soixante (60) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

Au titre de la coopération internationale, la CENTIF a échangé des correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P).

Concernant la coopération régionale, les CENTIF des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ont tenu le 19 avril 2024, une réunion par visioconférence conduite par le Président de la CENTIF du Mali.

La coopération nationale s'est également poursuivie, notamment à travers des échanges d'informations entre les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P ainsi que dans la lutte contre les infractions sous-jacentes y relatives.

Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, les 15 et 16 mai 2024, la CENTIF a organisé à Niamey, un atelier de formation en matière de lutte contre le BC/FT/P, à l'attention des magistrats.

En outre, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a participé à l'atelier régional de formation sur les risques de BC/FT liés aux marchés publics en Afrique de l'Ouest, organisé par le GIABA à Saly Portudal, au Sénégal, du 3 au 7 juin 2024.

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du deuxième trimestre de l'année 2024. Il est structuré en trois (3) parties dont la

première porte sur les activités principales, essentiellement l'analyse et le traitement des déclarations d'opérations suspectes. La deuxième partie est consacrée aux actions de promotion de la coopération. La troisième partie concerne les activités de renforcement des capacités des acteurs.

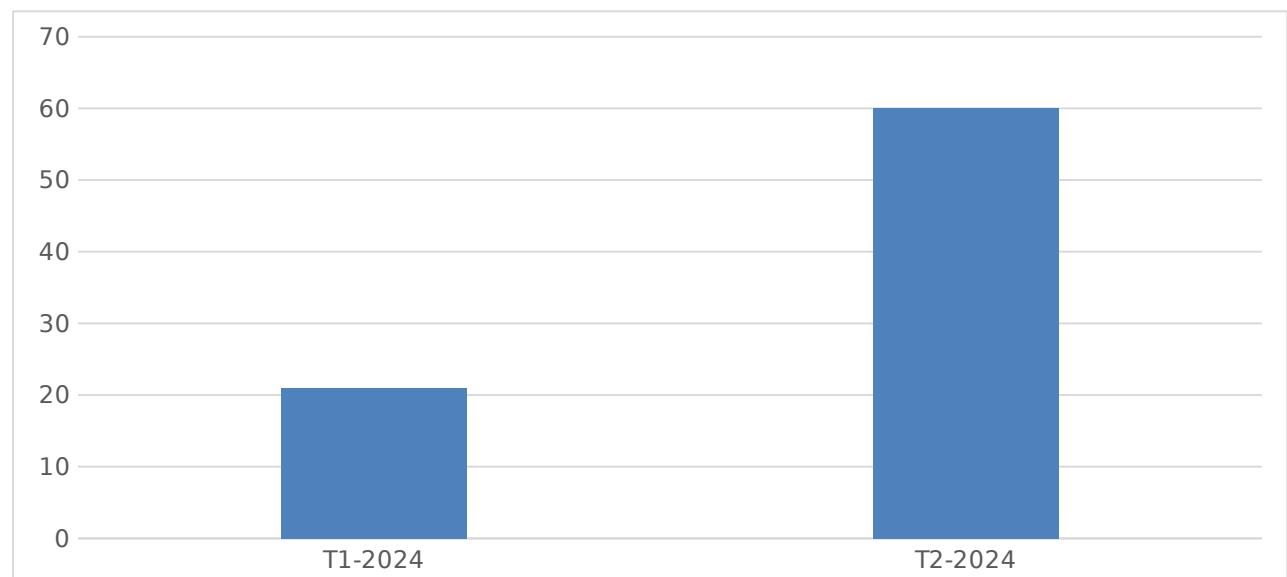
I. ACTIVITES PRINCIPALES

I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a reçu soixante (60) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par les assujettis du secteur financier.

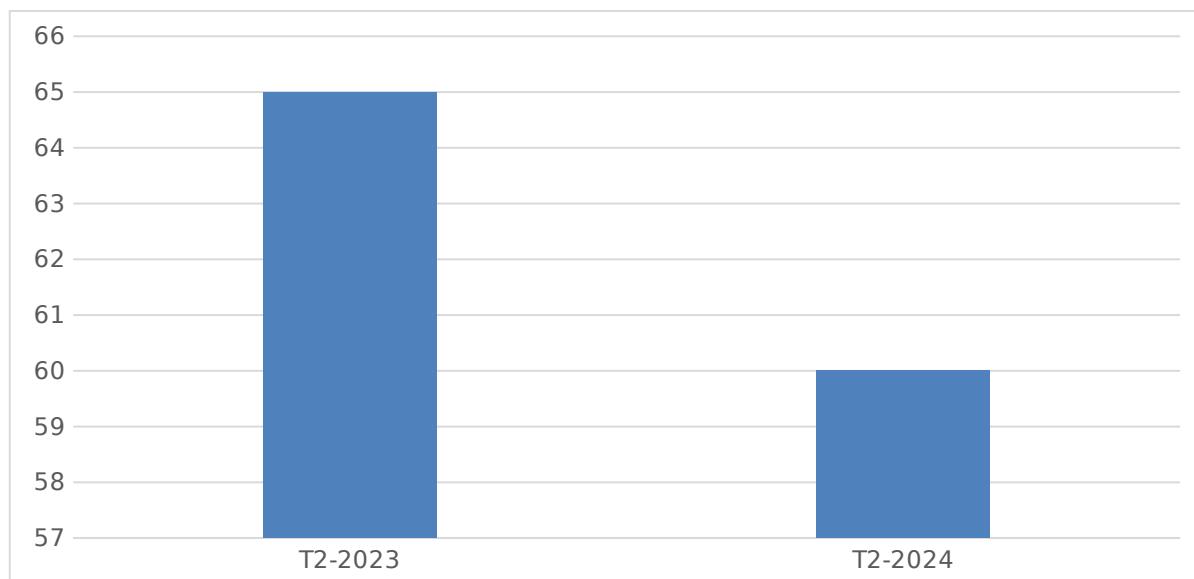
A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis est passé de vingt-un (21) au premier trimestre à soixante (60) au deuxième trimestre de l'année 2024. Cette accélération du nombre de DOS d'un trimestre à l'autre traduit la redynamisation des activités déclaratives des banques et établissements financiers. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier. En outre, il est noté une amélioration significative que la qualité des DOS. Au regard de ces résultats positifs, la CENTIF devra poursuivre avec persévérance ces actions de sensibilisation et d'encouragement des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T1- 2024 à T2- 2024



Comparé à celui de l'année précédente, le nombre de DOS s'est établi à soixante (60) au deuxième trimestre de l'année 2024, contre soixante-cinq (65) un an plus tôt, soit une baisse de 7,7 %. En effet, l'année 2023 a été marquée par la prise de sanctions financières à l'encontre du Niger, qui a asséché la liquidité des banques. Pour faire face à cette pénurie de liquidité, les banques ont pris des mesures de plafonnement du montant mensuel des transferts de fonds vers l'extérieur. Toutefois, des contournements à ces mesures de plafonnement ont été observés dans la plupart des banques de la place. Cette situation a contribué à accélérer de façon exceptionnelle, les activités déclaratives des banques par rapport aux autres années.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T2-2023 à T2-2024



La participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) au processus d'amélioration des statistiques sur les DOS constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs.

En outre, la CENTIF prévoit de rendre opérationnel au cours du troisième trimestre le Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL et élargir celui du Secteur Financier aux agréés de change manuel.

Par ailleurs, le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à vingt-un milliards huit cent quatre-vingt-un millions deux cent quarante mille huit cent dix (21 881 240 810) francs CFA. Les montants des sommes mises en cause varient de sept millions trois cent cinquante-un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (7 351 494) francs CFA à dix-huit milliards six cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent neuf (18 670 580 509) francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements en espèces, des transferts de fonds et des virements.

I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT/P.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a adressé trois cent quinze (315) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi qu'à d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu deux cent soixante-douze (272) réponses.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspectes avec d'autres cellules de renseignement financier (CRF), la CENTIF a reçu deux (2) demandes d'informations provenant de deux autres CENTIF d'Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une (1) requête émanant de la CRF d'un Etat membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), hors UEMOA, et une (1) demande provenant de la CRF d'un Etat européen.

Elle a, à son tour, transmise une (1) demande d'informations à la CRF d'un Etat membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, hors UEMOA, et une (1) autre demande à la CRF d'un Etat européen.

Au total, au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la dissémination de sept (07) dossiers auprès d'une autorité compétente et au classement provisoire de deux (02) dossiers.

Les dossiers disséminés, dont le montant total mis en cause s'élève à dix milliards huit cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente-neuf (10 818 392 739) francs CFA, ont été transmis à la Direction Générale des Impôts (DGI) pour fraudes fiscales.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1^{er} juillet 2024, huit cent seize (816) dossiers, y compris les soixante (60) DOS reçus au deuxième trimestre, sont en cours de traitement par la CENTIF.

II. ACTIVITES DE COOPERATION

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

II.1 Coopération internationale

La CENTIF a participé à une rencontre entre la mission du FMI qui a séjourné à Niamey et les services compétents du Ministère des Finances. Au cours de cette rencontre, la mission du Fonds a requis l'état de mise en œuvre des recommandations du Rapport d'évaluation mutuelle du Niger, piloté par le GIABA.

Par ailleurs, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P.

II.2 Coopération régionale

Les CENTIF des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel ont tenu le 19 avril 2024, une réunion par visioconférence conduite par le Président de la CENTIF du Mali. Les échanges ont toujours porté sur les implications de la sortie des Etats membres de l'AES de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les relations entre leurs CENTIF et le **Groupe Intergouvernemental**

d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). En effet, le GIABA est l'Organisme Régional de Type GAFI (ORTG) pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest officiellement reconnu par le Groupe d'Action Financière (GAFI). En outre, il est l'Institution de la CEDEAO spécialisée en matière de LBC/FT/P.

Cette réunion virtuelle a été spécifiquement consacrée à la présentation par la CENTIF du Mali, du projet de note technique commune étayant le choix de l'option retenue pour la poursuite de la coopération régionale et internationale en matière de LBC/FT/P. En raison des contraintes de calendrier, il a été décidé d'accorder aux deux autres CENTIF (Burkina et Niger) un délai de deux jours après la réunion, pour examiner ledit projet de note technique et transmettre leurs observations par courrier électronique.

Sur la base des échanges effectués par voie électronique, les CENTIF des pays membres de l'AES ont validé une note technique commune, qui a étayé le choix d'une option pour la poursuite de la coopération régionale et internationale, et l'ont ensuite, transmise à leurs autorités respectives.

Par ailleurs, la CENTIF a continué sa coopération avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, en sa qualité de Correspondante Nationale. A cet effet, elle a adressé des correspondances de réponses à des requêtes qui lui ont été transmises par cette Institution. Elle a également envoyé des lettres d'invitation à des structures nationales, en vue de la participation des représentants du Niger aux ateliers régionaux organisés par cette Institution.

II.3 Coopération nationale

La coopération et la coordination nationales se sont poursuivies, notamment à travers des échanges d'informations entre les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P ainsi que dans la lutte contre les infractions sous-jacentes y relatives.

III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a animé un atelier de formation à l'attention des magistrats.

En outre, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a participé à l'atelier régional de formation sur les risques de BC/FT liés aux marchés publics en Afrique de l'Ouest organisé par le GIABA à Saly Portudal, au Sénégal, du 3 au 7 juin 2024.

III.1 Renforcement des capacités des autres acteurs

III.1.1 Atelier national de formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux

et le financement du terrorisme

Les 15 et 16 mai 2024, la CENTIF a organisé à Niamey, un atelier de formation en matière de lutte contre le BC/FT/P, à l'attention des magistrats. L'objectif de cet atelier était de contribuer au renforcement des capacités des magistrats en matière de LBC/FT/P.

Au cours des travaux, les quatre thématiques ci-après, ont été présentées :

- Du concept de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération ;
- Du cadre juridique et institutionnel ;
- De l'enquête et la répression en matière de LBCFT ;
- Et de la coopération nationale et internationale en matière de LBCFT.

A l'issue de chaque présentation, les magistrats ont posé des questions d'éclaircissement auxquels les animateurs de la CENTIF ont donné des éléments de réponses.

CONCLUSION

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, il a été observé une accélération du nombre de DOS, en liaison avec la redynamisation des activités déclaratives des institutions bancaires.

Les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend poursuivre l'intensification de ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adopté par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

Des activités de renforcement des capacités des assujettis, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme sont également en cours de mise en œuvre.

ANNEXE

Tableau n°1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par Entité déclarante au cours du trimestre sous revue

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de Crédit	60	21 881 240 810
Systèmes Financiers Décentralisés	00	
Compagnies d'assurances	00	
Professions juridiques indépendantes	00	
Agents immobiliers	00	
Organisations non gouvernementales	00	
Régies Financières	00	
Saisines nationales	0	
Saisines internationales	04	
TOTAL	64	21 881 240 810

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n°2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infraction sous-jacente*

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Fraude fiscale	30	10 940 620 405
Fraude douanière	1	218 812 408
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	6	2 188 124 081
Enrichissement illicite	7	2 625 748 897
Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains	2	656 437 224
Cybercriminalité	2	875 249 632
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or	12	4 376 248 162

Autres (association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)		
TOTAL	60	21 881 240 810

Sources : *CENTIF NIGER*

*Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du trimestre par infraction sous-jacente

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Faux et usages de faux ; Infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats		

membres de l'UEMOA ; enrichissement illicite ; soustraction frauduleuse à l'établissement de l'impôt et blanchiment de capitaux.		
Cybercriminalité		
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or		
Autres		
TOTAL		

Sources : *CENTIF NIGER*

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du trimestre sous revu

	Nombre	Montant (en FCFA)
DOS classées	02	
DOS en cours de traitement	816	
Rapports transmis au Procureur		
Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes	7	10 818 392 739
Saisines traitées (Demandes d'informations internationales)	-	
Saisines Nationales traitées	-	

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignements financiers étrangères

Zone géographique	Nombre de demandes d'informations reçues	Nombre de réponses reçues	Nombre de demandes d'informations transmises	Nombre de réponses transmises
Autres pays de l'UEMOA	02			
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	01	01	01	
Autres régions de l'Afrique				
Amérique				
Europe	01	01	01	01
Asie		01		

TOTAL	04	03	02	01
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Sources : CENTIF NIGER